

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DB2019/03

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

POUR : 21 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le quatre février deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/01/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Ludovic PHILIPPE, Jean-Yves PIC, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

Représenté : M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURE DU COEUR

Vu la délibération n°DC2018/10 du Conseil Communautaire en date du 19/02/2018 déléguant au Bureau Communautaire la détermination des tarifs de billetterie appliqués au Parc Argonne Découverte notamment ;

Vu la délibération n°DB2018/39 du Bureau en date du 5 novembre 2018 fixant les tarifs 2019 du PAD ;

Vu la demande formulée par l'association « Cultures du Cœur » en date du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec l'association Culture du Cœur Champagne-Ardenne visant à permettre un accès gratuit au PAD en 2019 sur la base de 15 entrées Adultes et 25 entrées Enfants.
- Considérant que ce partenariat tient plus d'une politique sociale que d'une action de promotion du PAD, DECIDE que cette dépense sera supportée par le Budget Général.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,


Francis SIGNORET